



# Bulletin d'adhésion

## Syndicat UNSA des agent.e.s de la Région Nouvelle-Aquitaine

Année 2022

### INFORMATIONS DE CONTACT

Nom

\_\_\_\_\_

Prénom

\_\_\_\_\_

En cas de changement :

Adresse

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code postal

Commune

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone (mobile de préférence)

Adresse mail

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### SITUATION PROFESSIONNELLE

Lieu de travail

Lycée, préciser quel établissement : \_\_\_\_\_

Siège, préciser le site et la direction : \_\_\_\_\_

Autre, préciser : \_\_\_\_\_

Fonction / Métier : \_\_\_\_\_

Position administrative

En activité

Retraité.e

Stagiaire

Statut

CDD

En arrêt

Titulaire

CDI

### ACCORD ET COTISATION

*En payant ma cotisation, j'accepte le traitement de mes données expliquées au verso*

Montant de la cotisation :

\_\_\_\_\_<sup>1</sup>

Moyen de paiement

Chèque(s)

Virement

Prélèvement

Date : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Signature

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> voir barème au dos du bulletin

## Protection des données personnelles

Les informations inscrites sur ce bulletin servent à :

- Communiquer avec l'adhérent.e tout au long de l'année de son adhésion et jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet de l'année suivante pour permettre le renouvellement de l'adhésion
- Solliciter éventuellement l'adhérent.e pour des groupes de travail thématiques ou pour obtenir des informations sur les conditions de travail dans un métier, un type de poste, un service...
- Etablir le reçu fiscal correspondant à la cotisation.

Les informations sont reçues par la secrétaire générale, scannées et intégrées à un tableau. Celui-ci est à la disposition de la secrétaire générale et du secrétaire adjoint. Il peut être communiqué au trésorier et à son adjoint en cas de nécessité. Il peut être partiellement communiqué à chaque responsable territorial, pour les adhérent.e.s relevant de son territoire.

## Adhésion, mode d'emploi !

1. Je remplis mon bulletin d'adhésion
2. Je trouve ci-dessous le montant de ma cotisation correspondant à mon salaire mensuel « net fiscal » (en bas à gauche du bulletin de paie). *Si j'ai un problème financier (séparation, accident de la vie, longue maladie, etc) qui m'empêche de payer le montant habituel, je n'hésite pas à en parler au trésorier, au secrétaire adjoint ou à la secrétaire générale.*
3. Je choisis mon moyen de paiement : chèque(s), virement ou prélèvement.
  - Chèque : je rédige 1 à 4 chèques à l'ordre de l'UNSA des agent.e.s de la Région Nouvelle-Aquitaine, je ne les agrafe pas ;
  - Virement ou prélèvement : je demande la marche à suivre au trésorier : Yannick Mossion / 06 11 41 11 31 / [yannick.mossion@sfr.fr](mailto:yannick.mossion@sfr.fr)
4. J'envoie mon bulletin et mes chèques ou mon justificatif de virement ou prélèvement à  
**Syndicat UNSA – Hôtel de Région – 14 rue François de Sourdis – 33077 Bordeaux Cedex**

### Informations pratiques :

- Les chèques sont encaissés une fois par mois, au moment où nous recevons les salaires.
- Il existe un temps de traitement des adhésions et des chèques, un chèque envoyé le 10 du mois ne sera pas forcément encaissé le mois suivant ;
- Tous les chèques doivent être encaissés dans l'année civile, soyez vigilant.e.s au nombre de mois restants dans l'année si vous voulez payer en plusieurs fois.
- Les cotisations syndicales donnent lieu à un crédit d'impôts équivalent à 66% de leur montant<sup>2</sup>

Salaire mensuel « net fiscal »	Cotisation annuelle	
Jusqu'à 800 €	30€	<b>Retraité.e.s : 24 €</b> <b>Couples : - 20% sur chaque cotisation</b>
de 801 à 1 100€	40€	
de 1 101 à 1 500€	60€	
de 1 501 à 1 900€	80€	
de 1 901 à 2 300€	100€	
de 2 301 à 2 700€	120€	
de 2 701 à 3 000 €	140€	
à partir de 3 001€ : 5 % du salaire mensuel		

<sup>2</sup> Pour les personnes qui optent pour la déduction des frais réels, pensez à l'inclure dans le calcul des frais.